

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du mardi 16 juin 2014 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND (**président**), Floriane ERMACORA, Claire de HALLER, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
M. Bertrand REICH, administrateur provisoire

Excusés

Conseil municipal: MM. Jean-Pierre GARDIOL, Jeremy GARDIOL

Absents

Conseil municipal: M. Julien PRADERVAND

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

- M. le président: je souhaite la bienvenue à M. REICH.
- Mme le Maire: M. REICH a été assermenté par le Conseil d'Etat mercredi dernier. Il est depuis lors l'administrateur provisoire de la commune de Vandœuvres délégué par le Conseil d'Etat. Nous avons décidé de lui remettre trois départements : Sécurité, Jeunesse et sports et Routes et mobilité. Nous avons une pensée pour Mme GOURDOU-LABOURDETTE, dont la santé continue de s'améliorer, doucement.
- M. REICH: je suis originaire du Grand-Saconnex, où j'ai vécu 40 ans et où j'ai été conseiller municipal, avant d'aller vivre à Aire-la-Ville, en 2001. J'ai été adjoint au maire de cette commune de 1997 à 2013. Je suis avocat de formation, mais la formation qui m'inspire le plus est un certificat de capacité de la station d'œnologie de Changins ! Je suis très heureux d'être là et espère pouvoir vous être utile.
- M. le président: pouvez-vous nous préciser votre mandat ?

- M. REICH: je devrai rendre des comptes au Conseil d'Etat et, selon la mission qui m'a été confiée, je dois gérer les affaires courantes. Je devrais éviter d'avoir une activité par trop politique mais je participe à la gestion. Je suis indemnisé par votre commune, même si j'ai été nommé par le Conseil d'Etat. Je participerai à des séances de commission et du Conseil municipal et vous pouvez me considérer comme un membre de l'exécutif. Je serai là aussi longtemps que ce sera nécessaire mais au plus tard jusqu'au 31 mai 2015.
- Chaque conseiller se présente.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014

- Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2014 est approuvé.

2. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire:
 - Décisions de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises : il y a eu trois assemblées depuis notre dernière séance.
- Celle du mois de mars concernait le MCH2 (modèle comptable harmonisé 2). La Confédération a décidé d'imposer à toutes les communes le même modèle comptable et ceci avant 2018. Cela nécessite un certain nombre de modifications de la loi sur l'administration des communes, mais surtout un énorme travail au niveau comptable. L'entrée en vigueur a déjà été repoussée officieusement d'une année. Les communes devront engager un mandataire, ou du personnel supplémentaire pour mettre en application ce nouveau modèle comptable. Pendant une année, nous travaillerons en parallèle sur les deux modèles. Le deuxième modèle s'imposera ensuite progressivement sur le premier. Mme SCHENK a décidé de différer son départ à la retraite, car elle a envie de connaître ce modèle et de le transmettre à son successeur. Il y a eu 21 recommandations établies par un groupe de travail. Nous devons, par exemple, établir des plans quadriennaux et évaluer le patrimoine administratif et financier à sa valeur de remplacement. Nous aurons aussi plus de latitude dans la gestion comptable. Nous aurons besoin de ressources humaines complémentaires dès l'année prochaine et pour toute la durée de mise en place de ce MCH2.
- M. SCHMITZ: l'entrée en vigueur est donc prévue pour 2018 et les travaux préparatoires vont commencer l'année prochaine ?
- Mme le Maire:
 - Oui, mais les travaux préparatoires ont déjà commencé avec les réunions de ce groupe de travail. Des propositions de modifications nous ont été soumises. Rien n'a encore été mis en place. À première vue, cela sera repoussé à 2016.
 - Le 30 avril, j'ai profité d'un ordre du jour moins chargé pour informer l'Assemblée générale du contenu d'une vingtaine de dossiers en suspens entre le département et l'ACG, par exemple, la péréquation intercommunale et la fiscalité au lieu du domicile.
 - Au mois de mai dernier, c'est un projet de loi de modification de la loi sur l'administration des communes concernant la collaboration intercommunale qui a été étudié. La constitution oblige le législateur à légiférer, dans les cinq ans, sur le renforcement de la collaboration intercommunale. Cette modification de la LAC nous donne des outils supplémentaires, notamment la possibilité de constituer des

communautés de communes (deux ou plusieurs communes limitrophes peuvent traiter ensemble toute une politique publique, voire plusieurs). Par ailleurs, nous avons échappé à une modification de la péréquation intercommunale permettant de subventionner les structures de coordination des familles d'accueil/mamans de jour (municipalisées par certaines communes).

- Nous avons reçu la Direction générale des transports à Vandœuvres, le 20 mai dernier, pour une présentation aux communes d'Arve-Lac des plans d'action relatifs au réseau routier cantonal et de la mobilité douce. D'ici au 30 juin, nous devons nous positionner sur les mesures que nous serions prêts à prendre au niveau cantonal. La DGT a promis de nous envoyer des documents que nous n'avons toujours par reçus.
- M. FOËX: nous n'en avons rien retiré. On fait travailler des services de l'Etat pour préparer des projets qui ne seront jamais réalisés.
- Mme le Maire: concernant la fibre optique, nous avons eu un rendez-vous avec des représentants de Swisscom. Les PUS (armoires VDSL) peuvent être renforcées dans leur fonctionnement et leur puissance, ce qui permettrait d'obtenir un débit internet suffisant, sachant que la fibre optique est inutilement puissante pour l'utilisation des ménages. Swisscom propose de réaliser les travaux nécessaires dans le village cet automne, pour une mise en place dès 2015. Cela permettrait de tenir le coup jusqu'au déploiement de la fibre dans un avenir assez lointain. Cela coûtera Fr. 150'000.- à charge de Swisscom Nous n'aurons donc pas de FTTS, car ce sont les communes de Plan-les-Ouates et de Cologny qui ont été choisies pour le déploiement de cette technologie.
- M. le président: peut-on faire accélérer ces délais de Swisscom ?
- Mme le Maire: j'ai répété que c'était un scandale qu'ils répondent que la commune est responsable du non-déploiement de la fibre. Ils ont admis que la lettre que nous avons écrite à la direction générale de Swisscom Suisse avait eu de l'effet sur le déploiement d'autres technologies en attendant la fibre optique.
- M. FOËX:
 - J'ai des nouvelles toutes fraîches concernant le projet de déchèterie du mail. Nous avons reçu une lettre de la direction des autorisations de construire, qui nous explique que le principe de précaution de la LPE a prévalu pour refuser notre projet de déchèterie. Ils demandent une distance supérieure à 10 mètres, ou six mètres d'un local sensible au bruit. Je me suis entretenu avec le responsable ce matin. Ils ont jugé sur plan. Je lui ai rappelé qu'il y avait déjà une petite déchèterie à cet endroit, que nous ne voulions qu'un éco-point et que les conteneurs feraient moins de bruit que les conteneurs actuels. Je lui ai aussi précisé que nous avions une déchèterie non loin de là, à moins de quatre mètres d'un immeuble. Il m'a demandé son numéro d'autorisation et a promis de me rappeler. Je lui ai dit que par souci de cohérence, nous allions certainement recourir contre cette décision. Tout cela me fait aussi du souci pour l'Esplanade, car la déchèterie est prévue à deux ou trois mètres des immeubles.
 - La proposition d'implanter une déchèterie provisoire à Crête suit son cours. Il y a eu une suite favorable à la demande.
- M. STALDER: par rapport à la déchèterie du mail, le département ne s'est sûrement pas rendu compte qu'il y avait déjà une déchèterie à cet endroit-là.

3. Communications du Bureau

- M. le président:

- Le bureau considère que les mandats confiés à ses membres par la commission financière devraient faire l'objet de sous-commissions et non de groupes de travail.
- Le bureau demande d'éviter des séances de commission trop proches des séances du Conseil municipal.
- Le bureau aimerait remercier les initiateurs du barbecue de ce soir.
- M. le président: Laurence CASTELLA a présenté sa démission pour le 30 juin 2014. C'est donc aujourd'hui sa dernière séance du Conseil municipal.
Le Conseil va regretter son engagement toujours positif pour le bien de la Commune. Toujours de bonne humeur et enthousiaste, Laurence est la partenaire idéale lors de l'organisation d'une manifestation communale. Partante et volontaire, elle n'a jamais failli à ses engagements, n'hésitant pas à donner le maximum de son temps pour une organisation parfaite dans l'intendance d'une manifestation.
J'ai pu entre autres apprécier ses capacités opérationnelles lors de la journée de l'énergie. À titre d'exemple, Laurence est celle d'entre nous qui s'est le plus souvent inscrite parmi les volontaires pour la billetterie du spectacle (8 fois !). Voilà l'illustration de l'engagement de Laurence pour sa commune.
Au nom du Conseil municipal, nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures et la remercions très chaleureusement.

4. Comptes-rendus des commissions

◆ *Environnement et paysage - séance du 31 mars et 23 mai 2014*

M. STALDER donne lecture de son rapport.

Séance du 31 mars 2014

Cette séance organisée par la DGNP (Mme Blaser) a eu lieu à la mairie de Choulex avec les commissions de l'environnement des deux communes et avec la présence des deux adjoints (MM. Foëx et Jacquet) et le bureau BTEE.

Cette commission conjointe se basait sur le contrat corridor Arve et Lac, c'est-à-dire la mesure 23 dont la commune de Vandœuvres a accepté le principe. Cette mesure s'applique également sur la commune de Choulex, d'où la raison de cette séance.

Cette mesure ne s'arrête pas à la frontière politique de nos deux communes, raison pour laquelle nous devons collaborer ensemble pour arriver à un projet abouti.

Je vous ferai grâce de vous rappeler le projet de la mesure 23 puisque celle-ci figure déjà dans un ancien procès-verbal.

Nous avons repris le plan de Vandœuvres et celui de Choulex avec l'aide de la DGNP qui ont présenté cette mesure 23 aux commissaires de Choulex.

Il était intéressant de noter que ce furent les mêmes questions qui ont été posées par les commissaires de Choulex lors de cette première présentation que celles de Vandœuvres pour le même sujet (coût, délai de réalisation, partenariat avec les propriétaires, etc.)

Nous avons pu collaborer avec les commissaires de Choulex d'une façon harmonieuse et nous osons espérer qu'ils adhéreront avec la commune de Vandœuvres dans ce projet.

À la fin de cette séance, les autorités Choulesiennes nous ont offert un apéro dinatoire très sympathique. J'en profite pour les remercier très chaleureusement.

C'est ainsi que s'est conclue cette séance commune, dans l'attente d'une réponse favorable de leur part pour la suite de ce projet.

Séance du 23 mai 2014

Dans la continuation de nos investigations concernant les mesures écologiques de notre commune, une autre mesure (la n° 40) touche le Golf de notre commune. En effet, elle concerne le nant de Bessinge qui y prend sa source.

Soucieux des aspects écologiques et de l'environnement, le directeur du Golf Club de Genève (M. François Lautens) a été contacté par la DGNP pour renaturer ce Nant.

Cela tombait à point nommé puisque le Golf Club souhaite refaire l'entier de son domaine en y intégrant plusieurs mesures écologiques : renaturation du nant, création de plusieurs lacs et étangs de rétention pour récupérer le surplus d'eau du nant, création d'un verger, semis de prairie fleurie extensive, etc.

Beaucoup d'autres nouveaux points techniques et écologiques vont dans la même direction, tel que la diminution d'engrais et la consommation d'eau, récupération des greens, etc.

C'est dans ce cadre-là que la commission de l'environnement a été conviée au Golf car ils voulaient nous présenter les nouveaux projets écologiques en cours.

J'en profite également pour remercier Mme Christine Turettini pour nous avoir organisé cette magnifique matinée en la présence de M. François Lautens, qui nous a chaleureusement accueillis et qui nous a présenté tous ces projets avec un grand professionnalisme.

Nous avons tous été surpris par la conviction de M. Lautens quant à la pertinence de ces projets, qui sont tout simplement incroyables et qui s'intègrent tout à fait dans un développement durable.

Suite à la visite du domaine, nous avons été invités à un déjeuner par M. Lautens au restaurant du Golf.

Je ne peux que remercier M. Lautens pour sa générosité et sa sympathie lors de cette magnifique journée.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Culture et manifestations - séance du 15 mai 2014*

Mme CHRISTE donne lecture de son rapport.

1. Centenaire Jaques-Dalcroze : audition de Mme Bérengère GAUTIER

Mme GAUTIER est engagée par l'Institut Jaques-Dalcroze depuis sept ans pour différents mandats dont la conception et l'organisation des festivités liées à la célébration du centenaire.

L'Institut compte 2600 élèves. Des cours de rythmique et de piano y sont donnés, notamment aux seniors (une étude faite par un médecin a montré que chez les seniors ayant suivi six mois de cours de rythmique, les chutes diminuent de 50 %).

Le programme comprend plusieurs événements.

- Festival Jaques-Dalcroze (trois jours de fête, des dizaines de productions) ;

- Une exposition (parcours sensoriel en cinq temps où chacun peut explorer, ressentir, s'approprier la méthode Dalcroze ;
- Un spectacle sur le thème du virtuel, de l'imaginaire et du réel, dont les acteurs seront la soixantaine d'enfants et d'adolescents répartis au sein des quatre ateliers « musique créativité mouvements » de l'Institut.
- Fête des enfants : les enfants font découvrir au public la richesse de leur vécu aux leçons de rythmique, sous forme de présentations vivantes et spectaculaire ;
- Un congrès international.

Mme GAUTIER confirme que plusieurs communes ont déjà annoncé leur soutien, ainsi que diverses fondations. Une demande au Fonds intercommunal est également prévue.

La commission donne un préavis favorable à l'octroi d'une subvention de Fr. 8'000.- sur le budget 2015, dont une partie pourrait être versée en 2014 en cas de solde positif en fin d'année.

2. Subventions diverses

ASSOCIATION DES JEUNES CHOULÉSIENS : la demande de subvention porte sur l'organisation du Choul'estival qui aura lieu le 10 septembre, au stade municipal.

La commission donne un préavis favorable à l'octroi d'une subvention d'un montant de Fr. 1'000.-.

CINÉ TRANSAT : la sixième édition aura lieu du 10 juillet au 17 août, à la Perle du Lac.

La commission donne un préavis favorable à l'octroi d'une subvention d'un montant de Fr. 1'000.-.

OPÉRA-THÉÂTRE : la demande de subvention porte sur un opéra pour enfants *L'atelier du nouveau monde* qui sera donné du 19 au 21 septembre 2014 à la salle communale de Chêne-Bougeries.

La commission donne un préavis favorable à l'octroi d'une subvention d'un montant de Fr. 2'000.-.

3. 1^{er} août 2014 : information

Mme Catherine KUFFER sera l'orateur. Les animations prévues sont les suivantes : une démonstration de lutte suisse, un groupe de yodleurs et yodleuses, plus cors des alpes.

4. Sortie des aînés :

8 octobre, la commission propose les visites suivantes:

- ONU (en cas de non disponibilité, il est souhaité de réserver déjà pour 2015) ;
- Château de Penthes ;
- Musée Ariana ;
- Tramway historique.

Le président ouvre la discussion.

- Mme ERMACORA: je m'étonne que la commission puisse prendre des engagements financiers sur un budget 2015 alors qu'il n'est ni préparé et ni voté. C'est contraire à la loi sur la gestion financière.
- Mme CHRISTE: nous nous sommes basés sur le montant de subvention dont nous disposons cette année. Nous le prendrons peut-être sur 2014.
- Mme ERMACORA: mais aujourd'hui vous ne disposez de rien du tout.
- M. FOËX: la question peut être débattue ce soir.
- M. le président: c'est un débat de commission.
- M. FOËX : de toute façon c'est fait car j'ai envoyé la lettre.
- M. SCHMITZ: cela ne suit pas les règles. Sur le principe, c'est faux.
- M. VOUTAT: la décision pourrait-elle être attaquée par quelqu'un, vu que ce n'est pas légal ?
- M. FOËX: je me le demande.
- Mme le Maire: il y a deux solutions : soit prendre sur 2014 ou, comme l'ACG, s'engager pour le tout et prendre sur 2014 pour une partie et confirmer le solde l'année prochaine.
- Mme CHRISTE: la préparation du spectacle se passe bien. La billetterie est organisée. Vous aurez une coiffe à la billetterie.
- M. FOËX: la dernière séance s'est déroulée assez rapidement. M. CARRÉ est à cheval sur trois spectacles. Il s'inquiète pour le logement de sa troupe, mais ce n'est pas de notre ressort. Vous devrez prendre la caisse chez vous après les représentations et la ramener le lendemain.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Bâtiments - séance du 27 mai 2014*

Mme CASTELLA donne lecture du rapport de M. J.-P. GARDIOL.

La commission des bâtiments s'est réunie le mardi 27 mai en présence de Madame Catherine Kuffer, maire. L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Bâtiments communaux : tour d'horizon concernant les travaux à prévoir ;
- 2) Parking communal : point de situation ;
- 3) Budget 2015 : travaux à prévoir ;
- 4) Divers et propositions individuelles.

1) Bâtiments communaux : tour d'horizon concernant les travaux à prévoir

Sur la base du traditionnel tableau récapitulatif des travaux à prévoir en 2014 et 2015, la commission passe en revue celui-ci. Madame le Maire précise que certains travaux sont prévus au budget 2014, alors que d'autres urgents, devront être réalisés, si la commission donne son accord, en dépassement du budget de l'année.

Pour les travaux en cours ou à réaliser inscrits au budget 2014, je n'y reviendrai pas du fait que nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises et ont déjà fait l'objet de rapports de la commission à ce Conseil.

Pour les travaux non inscrits au budget 2014 et pour lesquels il y a urgence, Madame le Maire les présente un à un tout en les argumentant. Il s'agit de :

- Nouvelle école, remplacement des stores actuels par des stores en toiles, Fr. 45'500.- : Madame le Maire indique que les stores actuels installés dans les classes du rez-de-chaussée sont sans arrêt endommagés par les lancers de ballons et que les autres stores, d'origine (22 ans), lâchent au fur et à mesure. Les coûts de réparation et de remplacement sont très onéreux. Après une discussion nourrie, et avec l'aide de notre spécialiste, la commission accepte à l'unanimité la solution de remplacer tous les stores, par des stores en toiles et de facto en acceptant un dépassement du budget de fonctionnement 2014.
- Nouvelle école, installation des tableaux numériques : Madame le Maire signale que, selon le programme cantonal du DIP concernant les classes primaires, il est prévu de remplacer les traditionnels tableaux noirs par des tableaux numériques, selon un montant alloué au budget 2014. Mais après étude, il s'avère plus judicieux d'équiper immédiatement les 8 classes du primaire au lieu des 4 prévues. Il faut également savoir qu'une partie de ces coûts est prise en charge par le canton. La dépense comprend également les travaux de raccordement électriques et informatiques. Madame le Maire signale également que grâce au SIACG, tous les bâtiments communaux sont reliés à la fibre optique. Après discussion, la commission estime sans aucune hésitation que la commune doit offrir à ses enseignants et à ses élèves des outils technologiques de pointe, ceci d'autant plus que ce projet pourra être réalisé durant l'été, et que le solde non couvert pourra être pris par le solde des provisions sur travaux.
- Nouvelle école, fissures dans le préau : les escaliers de l'école suscitent de grandes inquiétudes. Des fissures dans les escaliers laissent de ce fait s'infiltrer de l'eau sous la dalle du préau. Dans un premier temps, des réparations ponctuelles seront réalisées. Puis nous devons effectuer un sondage afin de connaître rapidement l'état de la dalle et évaluer les travaux de plus grande ampleur à prévoir pour une prochaine année. Les coûts engendrés par ces premières dépenses pouvant être pris en charge sur le budget de fonctionnement 2014 sont bien entendu à entreprendre.
- Centre communal : Madame le Maire recommande de réparer au plus vite les infiltrations d'eau entre les douches du rez et les locaux de la PC du sous-sol. Après explications, chacun est d'avis de les entreprendre tout en notant qu'un dépassement sera nécessaire pour ces travaux, non prévus au budget de fonctionnement 2014. Ils seront en partie pris en charge par la réserve de Fr. 10'000.-.

2) Parking communal : point de situation

Dans un premier temps, Madame le Maire rappelle que les travaux de sécurisation et rénovation des parkings du village étaient au bénéfice d'un crédit d'engagement de Fr. 1'200'000.-. Les montants acceptés, pour des travaux complémentaires, de Fr. 32'900.- (digicode, caméra supplémentaire élargissement de la porte d'accès pour les véhicules, signalétique), ne pourront plus être pris en charge par le montant voté et seront intégrés dans un crédit supplémentaire. Ces travaux sont en cours de réalisation.

Madame le Maire souligne qu'il y a encore des soucis de mise en route et qu'il reste encore plusieurs points sur lesquels il faudra prendre des décisions. Unanimement, la commission souhaite que l'exécutif soit plutôt ferme dans ses décisions car les solutions alternatives sont trop complexes et amèneront plus de problèmes que de solutions. Les commissaires proposent que la mairie écrive une 4^e et dernière fois aux entreprises et commerces pour connaître le

nombre de camionnettes qui ne peuvent accéder au parking souterrain et qui devraient souscrire un abonnement au parking extérieur expressément réalisé à leur attention.

3) Budget de fonctionnement 2015 : travaux à prévoir : un premier tour des travaux à effectuer et à inscrire au budget 2105 et passé en revue, à savoir :

- Nouvelle école, salle de rythmique ; éclairage actuel insuffisant et amélioration des prises électriques Fr. 6'250.-.
- Nouvelle école, portes voilées Fr. 4'650.-.
- Ancienne école, toiture, réparation de 10 anciennes cheminée pour sécurité et afin d'éviter des dégradations importantes Fr. 36'770.-.
- Mairie et conciergerie, travaux de ferblanterie sur le toit de la mairie, protection contre les oiseaux conciergerie, nettoyage du mur d'enceinte Fr. 22'300.-.
- Parc mairie, réparation du petit bassin d'agrément Fr. 11'340.-.
- Couvert fontaine, pose de chenaux pour protection des piliers en bois Fr. 3'600.-.

En investissement 2015 : à prévoir :

- Ancienne école, préau Toboggan : suite à la demande de l'abattage de 2 tilleuls dangereux, il faut prévoir rapidement l'étude pour le réaménagement du préau du Toboggan, car dans un deuxième temps il faut également prévoir l'abattage des trois autres tilleuls. De même, les jeux des enfants sont très anciens et ne répondent plus aux normes de sécurité. Il faut donc relancer une nouvelle étude de faisabilité pour le réaménagement de ce préau en prévoyant 2 ou 3 projets comparatifs. La commission demande à l'exécutif de faire le nécessaire sans oublier d'avertir les Vandœuvriens sur l'obligation que nous avons d'abattre ces tilleuls.

4) Divers et propositions individuelles.

Une nouvelle discussion s'engage pour le déploiement de la fibre optique dans notre commune. Madame le Maire rappelle qu'elle se bat sans cesse avec Swisscom et les Services Industriels afin que notre dossier avance, mais sans grand succès. Néanmoins, la fibre optique n'étant pas pour demain, la commune a opté, dans un premier temps, pour l'installation de nouvelles armoires VDSL. Selon les ingénieurs spécialistes dans cette technologie, la pose d'armoires supplémentaires dans le village permettra de couvrir les besoins des villageois d'ici fin 2014. Dans un second temps, il est prévu de doubler la force des armoires existante pour améliorer le réseau Internet sur l'ensemble du territoire communal, d'ici 2016, car le cahier de commande de Swisscom est complet. Il paraît que cette technologie assure un rendement de qualité égale à celui de la fibre optique, cela attendant la fibre FTTH.

Enfin, Madame le Maire signale que l'Exécutif a décidé de transférer les dossiers chauffage à la commission énergie.

Puis cette longue séance est levée avec remerciements aux participants.

Le président ouvre la discussion.

- Mme le Maire: les tableaux numériques ne vont pas complètement remplacer les tableaux noirs mais ils vont les compléter. Concernant le parking, je n'ai pas encore pris ma décision définitive. Nous allons devoir supprimer les 11 abonnements du parking extérieur et nous allons devoir demander aux abonnés d'aller dans le parking souterrain. La discussion risque d'être difficile. Je ne suis donc pas sûre de pouvoir respecter votre souhait.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Aide sociale et humanitaire - séance du 3 juin 2014*

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture de son rapport.

Traitement des dossiers :

AASV : (Association des Amis Suisses de Vesadel)

Pour information, cette association à but non lucratif dont l'action est couplée avec celle de l'ONG béninoise, lutte contre le trafic et l'exploitation illicites d'enfants par la scolarisation de ceux-ci au sud du Bénin. Cette association a également pour but d'accueillir au sein de son école des enfants orphelins ainsi que des jeunes en difficultés.

La commission avait émis le souhait de rencontrer les responsables de cette association qui, à l'époque n'avait pas donné suite.

Leur projet porte sur la construction d'une cantine scolaire. Un des membres du comité est un jeune collégien qui s'investit beaucoup et qu'il serait bien de l'encourager.

Après discussion, la commission est toujours intéressée par ce dossier, mais souhaite auditionner les représentants de l'association avant de prendre une décision.

AMIS DU SAKTHI CHILDREN'S HOME :

Cette association vient en aide aux femmes indiennes rejetées par la société, à savoir des filles-mères, des prostituées ainsi que leurs filles.

La commission soutient depuis de nombreuse année cette association et à déjà donner des montant pour la création d'orphelinat entre autre.

Après discussion, la commission donne un avis favorable à l'octroi d'une subvention de CHF 5'000.- pour le pour la création d'un atelier de couture.

ARVAN :

L'objectif prioritaire de l'association pour 2014 est la construction de l'école de Sadia_barasoro au Mali, qui - faute de moyens suffisant - n'a pas pu être réalisée à ce jour. Notre cher Adjoint va se rendre sur place au mois de juillet.

Après discussion, la commission donne un avis favorable à l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 14'000.- pour la construction de l'école.

BILIFOU-BILIFOU :

Depuis près de 14 ans, l'association Bilifou-Bilifou apporte un soutien médico-chirurgical et logistique dans la région du nord du Burkina Faso.

Des missions chirurgicales ont été organisées chaque année. Elles ont permis non seulement d'opérer un grand nombre de patients mais aussi de développer une collaboration étroite entre les chirurgiens burkinabés, les équipes locales et la mission venue de Suisse.

Cette année, la demande de fonds porte sur la construction d'un service de physiothérapie et après discussion, la commission donne un préavis favorable à l'octroi d'une subvention de CHF 12'000.-.

COLLEGE ET ECOLE DE COMMERCE EMILIE-GOURD : (La Liane)

Nous avons déjà donné un montant en 2013 pour le démarrage d'un bâtiment dédié à l'enseignement de l'informatique.

La commission a décidé de leur octroyer un montant de CHF 3'000.- pour la construction d'un bâtiment scolaire au centre de formation professionnelle d'Allada au Bénin.

ITA (Association InTerreActions)

La demande de subvention porte sur le projet « Education, camp et animation au Bangladesh ». Un des membres de cette association fait partie de la compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvre.

Après discussion, la commission souhaite auditionner les représentants de cette association avant de prendre une décision.

CAFE CORNAVIN :

Cette demande est relative à l'aide sociale. La commune verse déjà une subvention annuelle de CHF 500.- à cette association.

Un de nos commissaires a souhaité présenter ce dossier, car il connaît le fondateur. Pour information, Café Cornavin distribue des denrées alimentaires aux plus démunis et est devenu une antenne du social en milieu ouvert, unique en son genre dans notre cité.

Leur demande est pour le développement d'activités extérieures (camps, activités, matériel sportif etc.).

Après un important débat, la commission n'a pas souhaité entrer en matière concernant leur demande, mais maintient sa subvention annuelle.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ Aménagement du territoire et urbanisme - séance des 10 et 11 juin 2014

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport.

Séance du 10 juin 2014

1. PARCELLE GARDY:

- **Point de situation:**
- Pour rappel, la parcelle 1176, d'une superficie de 2124 m², est désassujettie.
- M. GARDY a mandaté deux experts pour avoir les expertises de la valeur financière de la parcelle 1176.
- Les expertises sont financées par les propriétaires.
- Leur évaluation a tenu compte d'un déclassement théorique en zone villa, sachant que la ferme pourrait servir d'habitation privée après rénovation.
- Le taux de vétusté de la ferme n'a pas été suffisamment pris en compte par l'architecte.
- Il ressort de la séance du Maire avec les experts et l'avocat de la commune, qu'il est difficile de conditionner la vente à l'autorisation de construire, sachant que la procédure de déclassement est longue, de trois à quatre ans, voire plus. Il n'est pas correct de faire patienter les propriétaires même si la commune pense verser un acompte à fonds perdu car cela ne leur permettra pas de profiter de leur bien. S'ils vendent à un particulier, la vente pourra être concrétisée rapidement.
- La commune pourrait se prémunir d'un échec en ayant deux projets parallèles : projet d'utilité publique (voirie et service du feu) et projet communal (logements).
- La commune pourrait aussi acheter en ayant un 2^e acheteur prêt à acquérir à la commune la parcelle au cas où le projet n'aboutit pas.
- L'achat par la commune avec un engagement immédiat permet aussi de baisser le prix.
- Une parcelle désassujettie peut avoir sa surface d'habitation agrandie de 30%.

Une séance s'est tenue le matin même avec les différents représentants cantonaux, aménagement du territoire, agriculture, patrimoine, ainsi que les architectes mandataires de la commune, le bureau AR-TER, l'avocat de la commune, le propriétaire du Manège de Crête et son architecte, pour faire le point sur la zone sportive de Crête. Sont ressortis de cette séance les points suivants concernant la parcelle Gardy et la demande de la commune de déclasser la parcelle en zone d'utilité publique :

- Déclasser une si petite parcelle agricole est loin d'être monnaie courante au DALÉ et sera difficile à obtenir pour la commune
- Une autorisation de rénover le bâti existant est plus accessible que de le démolir et reconstruire du neuf
- Selon le bureau AR-TER, la surface actuelle augmentée de 30% permet de couvrir le programme de voirie et pompiers de la commune
- La commune attend la réponse officielle du canton concernant le rachat potentiel de la bande herbeuse de 1000 m² en limite de parcelle Gardy le long de la rte de Mon-Idée.

2. ZONE SPORTIVE DE CRETE

- a. Comme énoncé plus haut une séance a eu lieu le matin même pour informer les différents représentants cantonaux de l'avancement des discussions entre la commune et les propriétaires du manège de Crête.
- b. Ce dernier a annoncé formellement sa décision de ne pas vouloir s'associer au projet des tennis communaux joutés aux activités équestres, ceci essentiellement pour des raisons de sécurité et de proximité impossible entre l'équitation et le tennis.
- c. Le manège de Crête ne souhaite pas établir d'arrangement avec la commune pour lui céder sous aucune forme, du terrain en limite des activités équestres.
- d. Compte tenu de cette décision rendue par les propriétaires du Manège de Crête début juin, les différents représentants cantonaux de même que les architectes estiment que la reprise du dossier est délicate. En effet :
 - i. Les tennis ne peuvent plus faire partie du projet communal sur ce site. En effet Il n'est pas envisageable de déclasser de la zone agricole supplémentaire hors limite du manège pour 2 courts de tennis.
 - ii. La commune doit se pencher sur une demande de déclassement de la parcelle Gardy en ZUP uniquement et trouver un autre site pour les tennis. Cette demande doit être motivée et argumentée avec l'historique des études de la zone sportive pour avoir suffisamment de poids aux yeux du département.
 - iii. La demande de déclassement doit se faire avec celle de la zone sportive du manège pour avoir une meilleure cohérence.
- e. Tennis: 2 possibilités:
 - i. étudier un aménagement léger de 2 courts dans le parc de la Mairie avec l'objectif premier de trouver une mise en forme qui s'intègre au mieux dans le site
 1. Selon le département le positionnement de tennis en zone verdure est envisageable si l'on démontre une intégration dans le site acceptable.
 - ii. Rejoindre le centre sportif intercommunal de Rouelbeau ou un autre avoisinant (Choulex par exemple)

À ce stade de la discussion, Mme la Présidente propose que les commissaires donnent leur avis sur les deux points suivants :

- La commission veut-elle continuer les démarches concernant le projet de la parcelle GARDY ?
- La commission veut-elle envisager la possibilité de transférer les deux courts de tennis dans le parc de la mairie ou d'envisager une intercommunalité avec le centre Rouelbeau ?

Au terme de ce tour de table, Mme la Présidente propose que la commission donne son préavis qui puisse valider les points suivants pour que l'Exécutif puisse avancer :

- Achat parcelle GARDY
- Continuation de la procédure de déclassement de la parcelle 1176.
- Déplacement des courts de tennis

Préavis de la commission

- *La commission est unanimement favorable au projet d'acquisition sans condition de la parcelle GARDY.*
- *La commission est unanimement favorable à la poursuite de l'étude du déclassement de la parcelle GARDY pour la construction d'un centre de voirie et d'un service du feu.*

3. PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Il est rappelé que la commune a un plan directeur communal qui n'est plus en lien avec les nouvelles dispositions légales de densification de la zone villa en vigueur depuis janvier 2014.

La commune ne peut donc plus s'appuyer légalement sur son PDCom pour traiter et motiver ses préavis lors des demandes d'autorisation de construire en zone villas.

Après discussion, la CATU estime qu'il est prématuré d'entreprendre la mise à jour du PDCom.

En revanche, elle propose à l'unanimité un amendement au PDCom.

Décisions

- *La commission, à l'unanimité, propose un amendement au plan directeur communal 2007 afin d'y inscrire les zones « hameau » (Crête) et la zone d'utilité publique (parcelle GARDY).*
- *La commission mandate l'Exécutif pour réaliser ces modifications.*

4. PLACE DU TEMPLE

Mme le Maire rappelle que suite à l'inauguration de la place de Vandœuvres, il y a 4 ans, les Vandœuvriens attendent un rappel, en surface, du sous-sol, qui est riche des vestiges de l'ancienne villa romaine. Il y avait le projet de rappeler la charge historique suite aux fouilles sous le temple et sous la place avec un concept général de toute la place. Deux bureaux avaient été mandatés pour une proposition mais aucune n'a pu être retenue.

Le sous-sol abrite une grande richesse mais qui ne peut rester à l'air libre et qui a dû être remblayée. L'option de laisser certaines parties visibles impliquait une intervention et une technique onéreuses pour garantir la conservation de ces vestiges, pour un résultat visuel peu intéressant pour les néophytes. L'étude d'un projet de signalétique est restée en suspens depuis.

Un tour de table est fait pour connaître l'avis de la CATU et la suite qu'elle souhaite donner ou non à ce projet de signalétique laissé de côté.

Il est rappelé que de son côté la paroisse a toujours souhaité avoir des infrastructures types bancs et table pour accueillir ses activités à la sortie du temple et qu'elle est donc intéressée à toute démarche dans ce sens.

Décisions

- *La commission propose que l'Exécutif installe un simple panneau d'explication, concernant l'état du sous-sol de la place.*
- *La commission est favorable à l'installation de bancs et tables pour la paroisse, sur le préau du temple.*

5. Communications de l'Exécutif

Parcelles Barilla

- La Commission CMNS a été consultée avec préavis il y deux mois. Le Conseiller d'Etat, M. HODGERS, suivra le préavis de la commission qui va dans le sens de la commune, à savoir :
 - La CMNS préavise favorablement le principe de densification de la parcelle pour 1 à 2 villas au maximum

Parcelles Morin

- Le canton ne respecte pas le préavis négatif de la commune car le projet de 4 villas contiguës respecte les normes légales. On note donc que les préavis de la commune ne sont pas toujours pris en compte.

Séance du 11 juin 2014

Les architectes font une présentation au Conseil municipal de l'avancement du projet avec les points suivants :

1. Le dossier mis à l'enquête a paru dans la FAO et passe dans les différents services du DALÉ
 - a. après renseignements la CMNS a préavisé favorablement de même que la commission d'architecture
 - b. le dossier est enregistré sur plusieurs zones car l'ensemble de la parcelle touche
 - i. 4B
4B prot (pour la partie du bâti communal)
 - ii. 5 villas sur une petite portion de la route de Meinier et du trottoir
 - iii. agricole en limite de parcelle Borel pour un mètre de décalage parcellaire.
 - le titre du dossier est mentionné comme 6 immeubles car le DALÉ compte les entrées d'immeubles non les volumes
2. Matérialité du projet Esplanade
 - a. revêtement et traitement des espaces publics extérieurs
 - b. matériaux des façades : mur fenêtre loggia toit
 - c. matériaux des espaces communs intérieurs
3. rappel de la configuration de la noue le long de l'esplanade y compris devant le bâtiment A : 2 sections
4. rappel de système énergétique centralisé pour ce qui est de la production de chaleur et d'électricité sur et dans le bâtiment communal (chaudières et panneaux solaires)
5. planning : devis général pour fin septembre
6. choix du GT d'une DT par les mandataires architecte et non par EG
 - a. critères de sélection :
 - i. Meilleures flexibilité de choix des entreprises exécutantes.
 - ii. Meilleures garanties de travail avec entreprises de proximité
 - iii. Gestion des coûts par poste CFC donnant une meilleure liberté de répartition des coûts selon les priorités que souhaite donner le MO dans le cadre d'un devis général détaillé (avec une EG les choix de

départ sont figés et le MO ne peut bénéficier de moins-values sur certains CFC pour les utiliser dans d'autres)

- iv. Meilleurs contrôle de la qualité des matériaux et de l'exécution qui sera contrôlée par architectes selon leur concept et non pas un contrôle motivé par un unique aspect financier.
- b. Le MO est conscient et sera attentif à l'enveloppe financière donnée comme base de travail aux mandataires pour élaborer les principes constructifs et choix de matériaux. Cette enveloppe est donnée comme condition de base aux mandataires et doit être étudiée avec le plan financier.

Le président ouvre la discussion.

- Mme le Maire: concernant la parcelle GARDY, ce n'est pas un déclassement en zone villa mais une estimation des bâtiments qui resteraient en zone agricole, mais dont on pourrait prendre l'actuelle ferme comme étant en zone villa. Une partie du reste de la parcelle est évaluée en zone agricole. La vétusté n'a pas été suffisamment prise en compte. On demande un déclassement en zone 4B pour en faire une zone d'utilité publique. Dans notre plan communal 2007, parallèlement au projet de déplacement des tennis en zone sportive, il était déjà question de faire partie du centre sportif intercommunal de Rouelbeau, qui est prêt à nous accueillir.
- M. SCHMITZ: a-t-on déjà un plan financier de l'achat de la parcelle GARDY ?
- Mme VERMEIL: nous n'avons pas l'offre définitive, ni de chiffrage du projet. Nous en sommes loin, il faut d'abord avoir l'autorisation de déclasser. L'achat de la parcelle passera bien évidemment en commission financière.
- M. SCHMITZ: c'est utile d'avoir une idée avant d'aller trop loin dans la planification.
- Mme le Maire: Par rapport aux affirmations de M. TROTTEY, les 1'700 mètres de la parcelle BOREL viennent de la zone agricole, déclassés en zone 4B pour les immeubles Esplanade.
- M. STALDER: je peux comprendre les craintes financières de M. SCHMITZ par rapport à l'acquisition de cette parcelle. Mon avis est favorable pour l'acquisition de cette parcelle.
- M. SCHMITZ: je demande que l'on ait une vision d'ensemble et que l'on se rende compte de l'ampleur de ce que l'on planifie de faire.
- Mme VERMEIL: ce n'est pas l'axe qu'a donné la commission. Elle a préavisé pour l'achat de la parcelle et pour mettre à l'étude la demande de déclassement indépendamment du fait qu'on n'est pas sûr d'avoir ce déclassement et compte tenu du fait que les conditions d'achat sont favorables et que l'on pourrait, le cas échéant, si cela ne marche pas, toujours vendre cette parcelle ou alors la transformer en logements. L'approche de la commission est bien différente. Je pense qu'il faut ouvrir le débat.
- Mme ERMACORA: on ne peut pas en débattre aujourd'hui car il n'y a pas de délibération.
- M. FOËX: le conseil n'a pas à se prononcer tant qu'il n'y a pas de délibération. Il faut juste prendre acte de ce compte rendu.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ *Financière et administrative - séance du 12 juin 2014*

- M. le président: il y a un problème de dates avec cette commission et les projets de délibérations.

- M. SCHMITZ: cette date du 12 juin 2014 est un choix malheureux. Nous n'avons pas pu trouver une autre date. Il faut aller de l'avant.
- Mme ERMACORA: il n'est pas normal que l'on envoie un projet de procès-verbal à l'ensemble du conseil alors qu'il n'a pas été approuvé par la commission.
- M. le président : êtes-vous d'accord d'entrer en matière sur les projets de délibérations traités lors de cette séance de commission et sur la question de la réallocation aux autres membres de l'exécutif des indemnités journalières perçues de l'assurance suite à l'absence durable du troisième membre de l'exécutif ?
- L'entrée en matière est acceptée à la majorité du Conseil municipal.

M. SCHMITZ donne lecture de son rapport.

La commission souhaite la bienvenue à Monsieur Bertrand Reich avant de passer au point de l'ordre du jour concernant les projets de délibération :

1. Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir - Agrandissement de la déchèterie du mail du centre villageois, route de Meinier, avec aménagements d'un couvert à vélos et de places de stationnement dépose-minute, pour un montant de 260'000 CHF

Pour cause de préavis réservé de l'autorité compétente, ce projet sera retravaillé et soumis à la commission ultérieurement.

2. Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir - Réfection des Collecteurs Eaux Pluviales de la route de Choulex à la Seymaz, pour un montant de 480'000 CHF

Compte tenu des fissures relevées dans les collecteurs, la commission préavise favorablement à l'unanimité ce projet de délibération.

3. Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir – Création d'une zone 30 km/h du secteur chemin de l'Ecorcherie pour un montant de 65'000 CHF

Cette proposition est préavisée favorablement par 8 voix pour, 1 voix contre et une abstention.

4. Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir – Collecteurs collectifs privés Eaux Usées –Eaux Pluviales des parcelles du Coin de Terre – Chemin du Moulonais, tronçon 1 et tronçons 2 et 3 pour un montant de 670'000 CHF

Cette proposition résultant d'une contrainte légale, est préavisée favorablement à l'unanimité

Ensuite, la commission entre en matière sur la décision de principe concernant la réallocation aux autres membres de l'exécutif des indemnités journalières perçues de l'assurance suite à l'absence durable du troisième membre de l'exécutif.

Après une présentation de la situation, Mme le Maire et M. Reich quittent la pièce. S'en suit

un débat à huis clos, à l'issue duquel la commission décide en faveur de la réallocation des indemnités en question. L'exécutif soumettra à la commission un projet de délibération détaillé, incluant également la thématique des frais de représentation. Ce projet sera préavisé par la commission financière et soumis ensuite au CM.

Finalement, il est demandé aux présidents de commissions de soumettre leurs demandes budgétaires avant l'été.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

- **Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir - Agrandissement de la déchèterie du mail du centre villageois, route de Meinier, avec aménagements d'un couvert à vélos et de places de stationnement dépose-minute.**

- M. le président: ce projet de délibération est retiré.
- Vote sur l'entrée en matière des trois projets de délibérations : unanimité.

- **Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir - Réfection des Collecteurs EP de la route de Choulex à la Seymaz;**

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération

DÉLIBÉRATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

Réfection des Collecteurs EP de la route de Choulex à la Seymaz.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du 12 juin 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 16 juin 2014,
DECIDE, par

13 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **480 000 F** pour couvrir les travaux de réfection des collecteurs EP, tronçon de la route de Choulex à la Seymaz, selon l'étude établie

par le bureau Erbeia-Ingénierie civile SA., du 28 mai 2014 (en annexe le projet de budget, le plan).

Le financement du coût total de l'investissement 480 000 F, se décompose comme suit :

- Travaux	413 000
- Frais, débours et imprévus	11 500
- Honoraires de l'ingénieur civile	50 800
- Divers	4 700

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 710.501, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense de 480 000 F, en 10 ans la première fois en 2015.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

➤ **Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir – Création d'une zone 30 km/h du secteur chemin de l'Ecorcherie**

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

CREATION D'UNE ZONE 30 KM/H DU SECTEUR CHEMIN DE L'ECORCHERIE.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Routes et mobilité du 19 novembre 2013,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du 12 juin 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du **16 juin 2014**

DÉCIDE, par

11 voix favorables 0 voix défavorable 2 abstentions,

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de 65 000 F pour couvrir les honoraires Etude préliminaire, les honoraires Avant-projet, les honoraires Projet définitif, les honoraires Autorisation de construire, les honoraires Appel d'offres, selon l'offre de prestations établie par le bureau Trafitec, du 11 octobre 2013 (en annexe l'offre de prestations), frais et débours.

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 620.501, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

Ce crédit sera intégré au coût des travaux.

En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti en un an, conformément aux dispositions de l'art. 34, al. 6, lettre j, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B6 05.01).

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

- **Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir – Collecteurs collectifs privés EU-EP des parcelles du Coin de Terre – Chemin du Moulonais, tronçon 1 et tronçons 2 et 3.**

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

Collecteurs collectifs privés EU-EP des parcelles du Coin de Terre – Chemin du Moulonais, tronçon 1 et tronçons 2 et 3.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du 12 juin 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 16 juin 2014,
DECIDE, par

13 voix favorable 0 voix défavorable 0 abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **550 000 F** pour couvrir les travaux de raccordement des collecteurs collectifs privés EU – EP, des parcelles du Coin de Terre, tronçon 1 et tronçons 2 et 3, du chemin du Moulonais, selon l'étude établie par le bureau Erbeia-Ingénierie civile SA., du 08 mai 2014 (en annexe le projet de budget, le plan).

Ce crédit, comptabilisé en investissement sous la rubrique 710.501, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

Le financement du coût total de l'investissement 550 000 F, se décompose comme suit :

- Etudes préliminaires à charge commune	105 000
- Exécution des travaux	670 000

- Participation des riverains, à déduire	(250 000)
- Divers et imprévus	25 000
- Budget estimé à charge commune	<u>550 000</u>

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 710.501, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense de 550 000 F, en 10 ans la première fois en 2015.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

6. Projets de résolutions, de motions

- Néant

7. Pétitions

- Néant

8. Questions écrites ou orales

- Néant

9. Propositions du Maire et des Adjointes

- Néant

10. Propositions individuelles et questions

- Néant

11. Dates des prochaines séances

- séance n° 25 : lundi 8 septembre 2014 à 19h30
- séance n° 26 : lundi 13 octobre 2014 à 19h30
- séance n° 27 : lundi 10 novembre 2014 à 19h30
- séance n° 28 : lundi 8 décembre 2014 à 18h00

Dates des séances du bureau : 28 août 2014, 2 octobre 2014, 30 octobre 2014 et 28 novembre 2014

12. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h47.

Le secrétaire du Conseil municipal

Le président du Conseil municipal

Floriane ERMACORA

Hervé DESPLAND